

## **Fiche 7**

### **Les stages passerelles et de remise à niveau**

#### **I- Principes généraux**

##### **Objectifs**

Articulés à l'aide ou l'accompagnement personnalisé, les stages de remise à niveau et passerelles ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire des élèves.

À l'école élémentaire, ces stages visent à améliorer les acquis des élèves de CM1 et CM2 (prioritairement) et de CE1, en français et en mathématiques.

Au lycée, ils permettent soit d'éviter le redoublement (stage de remise à niveau) soit de se réorienter (stages passerelles).

##### **Organisation des stages**

À l'école élémentaire, ces stages sont organisés en accord avec le maire, par le directeur, après inscription au projet d'école, ou par l'inspecteur chargé de la circonscription dans le cas d'un regroupement d'écoles.

Au lycée, l'organisation des stages est arrêtée par le chef d'établissement et intégrée au projet d'établissement.

##### **Références officielles**

Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010 [Mise en place des stages de remise à niveau et des stages passerelles](#)

#### **II- Stages de remise à niveau à l'école élémentaire et au lycée**

##### **Objectifs**

Aider à l'acquisition de compétences, de contenus disciplinaires ou d'éléments de méthode.

##### **Public visé**

À l'école élémentaire, les 10% d'élèves ayant les acquis les moins sûrs en français et en mathématiques.

Au lycée, les élèves fragiles repérés à l'issue du 1<sup>er</sup> trimestre ayant besoin d'un soutien pour éviter le redoublement

##### **Organisation**

- À l'école élémentaire, une semaine (5 fois 3 heures) durant les congés de printemps, au début ou à la fin des congés d'été (dans ce dernier cas, les stages concernant les élèves de CM2 peuvent se dérouler au collège).
- Au lycée, deux semaines maximum en période de vacances scolaires et 20 heures maximum par semaine ; des stages filés peuvent être organisés hors période scolaire et hors temps d'enseignement (les samedis matins par exemple).

##### **Intervenants**

À l'école élémentaire, les professeurs volontaires.

Au lycée, les enseignants volontaires, les assistants d'éducatifs, les vacataires étrangers pour la remise à niveau en langue vivante.

##### **Indicateurs de réussite**

Résultats de l'évaluation de fin de stage à l'école élémentaire.

Nombre d'élèves repérés ayant bénéficié du stage de remise à niveau et étant passés en classe supérieure.

<b>III-Stages passerelles (lycée uniquement)</b>
<p><b>Objectifs</b> Les stages passerelles ont pour objectif d'apporter les compléments d'informations indispensables à un changement d'orientation.</p>
<p><b>Public visé</b> Le dispositif concerne les lycéens des voies générales technologiques et professionnelles souhaitant changer d'orientation, en cours ou en fin d'année. Par réorientation on entend changement de série ou changement de voie selon que l'élève est en seconde ou première.</p>
<p><b>Organisation</b> Le stage passerelle peut être proposé par le chef d'établissement après validation du projet de l'élève par ses enseignants et le conseiller d'orientation psychologue, et suite à un avis du conseil de classe.</p>
<p><b>Mise en œuvre</b> Mise en place des stages avec information des familles dès les vacances de la Toussaint. Le contenu, la durée et les modalités du stage sont communiqués à la famille qui fait connaître son accord sur la fiche navette d'orientation. Il prend le plus souvent la forme de journées d'immersion. Une évaluation académique de ces deux dispositifs est réalisée.</p>
<p><b>Intervenants</b> Enseignants volontaires et vacataires si besoin est.</p>
<p><b>Indicateurs de réussite</b> Nombre d'élèves repérés ayant bénéficié du stage passerelle et poursuivant son parcours en situation de réussite dans la voie visée.</p>
<p><b>Ressources</b> <a href="#">Eduscol - Aide personnalisée et stage de remise à niveau</a> <a href="#">Eduscol – Les passerelles</a></p>